



### Préalable

- Mme Fouilhac est nommée secrétaire de séance.
- Validation du compte rendu du précédent comité syndical à l'unanimité

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
BRUN	Michel		ANDRON	Monique	
LEVEAU	Alain	1	BONNAMY	Nicole	
PEZAT	Richard		SHERIFFS	Colin	
LAMOUREUX	Didier		FOUILHAC	Christiane	1
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AVINEN	Marc	1	BONNIER	Patrick	
IMMER	Françoise		LOPEZ	Denis	
POISBELAUD	Gérard		MONTEIL	Frank	
ROCA	Nathalie		NOGUEROLLES	Louis Pierre	
ZOGHBI	Véronique		VIANDON	Christophe	
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
FELD	Mathilde		MOLL	Jean-Louis	
GARZARO	Paul		GACHET	Pierre	
PAGES	Bernard	1	TARBES	Nicolas	
DOUENCE	Michel		DELESALLE	Barbara	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
LAYRIS	Georges		CLEMENT	Céline	
MONGET	Alain	1	DELCROS	Francis	
BERGOGNAT	Jean-Yves		LAROZE	Philippe	
BROUSTAUT	Jean-François		PRADEAU	Frédéric	
MARTINEZ	Pierre -Emmanuel		BORAS	Jean-François	
<b>CDC SECTEUR DE SAINT-LOUBES</b>					
BARIANT	Pierre		CHIRON	Patrice	
DUTRUCH	Luc		DANG	Francis	
JAGUENAUD	Pierre		DURAND	Pierre	
MARTIN	José		LAPORTE	Hubert	
PASCAL	Denis		PUYAU PUYALET	Henri	
PERON	Christian		SEIGNEUR	Jean-Louis	

Vérification du QUORUM : 13

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 5

Nombre de votants : 5

Nb : M Leveau absent pour la présentation et le vote des 2 Comptes administratifs

Rappel : le quorum n'ayant pas été atteint lors du Comité Syndical du 5 mars 2020 à Targon, Conformément à l'article L2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Comité Syndical pour le 13 mars 2020. Le quorum n'est pas atteint mais en application de l'article cité ci-dessus l'assemblée peut valablement délibérer.

## 1- Budget principal - Approbation du compte administratif 2019

Lecture du compte administratif 2019 par Monsieur le Doyen de l'assemblée :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	456 822,11 €	451 068,74 €
<b>Section d'investissement</b>		4 718,00 €
<b>Report de l'exercice</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		49 685,42 €
<b>Section d'investissement</b>		8 860,71 €
<b>Reste à réaliser section d'investissement</b>	1 000,00 €	
<b>Résultat cumulé</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>	456 822,11 €	500 754,16 €
<b>Section d'investissement</b>	1 000,00 €	13 578,71 €
<b>Total cumulé</b>	457 822,11 €	514 332,87 €

Le résultat du compte administratif 2019 s'explique :

En section d'investissement par :

Des recettes (identiques à celles prévues) correspondent principalement aux amortissements du matériels et du site Internet du Pôle Territorial.

En section de fonctionnement par :

Des dépenses moindres (environ 100 000 euros) que celles prévues au budget 2019 liées à :

- la non obtention de fonds FISAC destinés aux entreprises (39 000 euros) inscrits pour mémoire en dépense et en recette (cf. explication ci-après \*),
- au report du paiement des prestataires de l'Observatoire du foncier agricole (28 000 euros), de la mise aux normes des archives (2 300 euros),
- la baisse de la masse salariale liée à la baisse de rémunération d'un agent en arrêt maladie et un ajustement à la baisse des charges (21 000 euros),
- la non consommation de frais postaux, de télécommunication, de déplacement, de frais liés à l'impression de documents (7 000 euros).

Des recettes plus importantes (50 000 environ €) que celles prévues au Budget 2019 liées principalement au paiement des fonds Leader 2017 et 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- d'**approuver** le compte administratif 2019.

## 2- Budget principal - Approbation du compte de gestion 2019

Monsieur le Percepteur de Créon a au préalable validé le compte de gestion 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- d'**approuver** le compte de gestion 2019.

### 3- Budget principal - Approbation de l'affectation des résultats 2019

Monsieur le Président indique que le Comité syndical doit décider de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, et se prononcer :

	RESULTAT résultat CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	8 860,71 €		4 718,00 €	1 000,00 €		13 578,71 €
FONCT	49 685,42 €		- 5 753,37 €			43 932,05 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU</b>	31/12/2019	43 932,05 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	31/12/2019	
<b>A la couverture du déficit d'investissement en recette d'investissement (C/1068)</b>		
<b>Et en réserve</b>		
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
<b>Affectation à l'excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne R002)</b>		43 932,05 €
<b>Bénéfice d'investissement à reporter en recettes d'investissement (ligne R001)</b>		13 578,71 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b> 31/12/2019		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité  
- d'**approuver** l'affectation de résultat de l'exercice 2019.

### 4- Budget principal - Vote du budget 2020

Les orientations budgétaires ont été proposées au comité syndical du 20 février 2020. Le document budgétaire définitif est soumis au vote de l'assemblée.

#### Balance générale du budget du Pôle Territorial 2020

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement proposés budget 2020	537 721,92	493 789,87
restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 résultat de fonctionnement reporté		43 932,05
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>537 721,92</b>	<b>537 721,92</b>

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
crédits d'investissement proposés budget 2020	17 378,71	4 800,00
reste à réaliser de l'exercice précédent	1 000,00	
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		13 578,71
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>18 378,71</b>	<b>18 378,71</b>

<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>556 100,63</b>	<b>556 100,63</b>
---------------------	-------------------	-------------------

Le budget primitif 2020 s'équilibre à 537 721,92 euros en fonctionnement (contre 558 575,87 euros en 2019) et 18 378,71 euros en investissement (contre 13 578,71 euros en 2019).

### Détail du budget 2020 du Pôle Territorial

#### \* A noter concernant le budget principal du Pôle Territorial (art/chap. 022, 6068 et 70688) :

En raison d'un recours auprès de la DIRECCTE concernant le non-paiement de subventions FISAC (OCM tranche 2) au Pôle Territorial, il a été souhaité que soient inscrites au budget 2019 les dépenses et recettes liées à ce recours.

- en dépenses : inscription en 6068 Fournitures diverses (3 865,67 euros) et en 022 dépenses imprévues (36 000 euros)
- en recettes : inscription en 70688 autres prestations de services (39 865,67 euros)

Rappel : les subventions FISAC destinées aux entreprises sont versées en 2 fois au Pôle Territorial : un acompte en début d'opération et le solde lorsque les entreprises ont fait leur travaux, qu'elles ont transmis leurs factures acquittées, et que l'opération est clôturée. Cela oblige le Pôle Territorial à payer les entreprises sur ses fonds propres, avant d'être normalement remboursé par le FISAC. Dans le cas présent, le Pôle Territorial est en attente de ce remboursement.

### Dépenses de fonctionnement

#### CHAPITRE 011 – Charges à caractère général

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
159 684,87 €	116 364,41 €	125 524,67 €

#### CA 2019 :

L'écart entre le BP 2019 et le CA 2019 est principalement lié au report de paiement en 2020 des prestataires de l'Observatoire du foncier agricole (28 000 euros), à la non obtention du solde FISAC tranche 2\* (3 865,67 euros), au report de la mise aux normes des archives (2 337 euros), à la non dépense de frais postaux et de télécommunication (3 500 euros), la non dépense de frais liés à l'impression de documents (3 500 euros).

#### Comparaison BP 2019-BP 2020 :

Une baisse de 35 000 euros est constatée (Fin de certaines prestations pour Ambition 2030).

#### BP 2020, les principaux postes de dépenses :

**64,7%** des charges sont liées aux **services du Pôle Territorial**, les **35,3%** restantes sont des **frais de structure**.

<p><b>Services du Pôle Territorial</b></p> <p><b>Service Espace Info Entreprendre</b> Logiciel mutualisé de suivi des entreprises Convention Initiative Gironde Plaquette et affiche aide aux entreprises ACP Vidéo « parole d'acteurs » sur le site Internet</p> <p><b>Projet Alimentaire Territorial (PAT)</b> Prestations dans le cadre de l'Observatoire du foncier Agricole Location de salle pour le Ciné débat</p> <p><b>Service Urbanisme et Habitat durables</b> Plaquette sur le service</p>	<p><b>Service d'accompagnement aux financements de projets</b> Adhésion Leader France Frais de déplacement coopération</p> <p><b>Service prospective territoriale</b> Prestation pour la conférence des Maires Elaboration du plan d'actions Ambition 2030</p> <p><b>Administration générale et communication</b> Rapport activité Achat données : Portrait de territoire INSEE Adhésion ANPP Documentation Frais postaux, de télécommunications, de déplacement</p>
<p><b>Frais de « structure »</b> Indemnité au comptable Adhésion Cnas Fluides, petit équipement, fournitures administrative Locations (immobilières et mobilières) et frais de Nettoyage des locaux, maintenance Assurances Mise aux normes des archives Dépenses FISAC*</p>	

## **CHAPITRE 012 : Charges de personnel**

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
348 683,00 €	327 462,53 €	358 237,25 €

### CA 2019 :

L'écart entre le BP 2019 et le CA 2019 est principalement lié au passage à demi traitement d'un agent en arrêt maladie, et à un ajustement à la baisse des charges et du supplément familial.

### Comparaison BP 2019-BP 2020 :

L'augmentation (10 000 euros) correspond principalement à :

- Recrutement sur 6 mois d'un animateur leader –coopération

### Comparaison de CA 2019 à BP 2020 (+ 31 000 euros):

- Recrutement animateur leader – coopération : 15 000 euros
- Mutuelle et prévoyance maintien de salaire : 1 980 euros à la charge du PETR
- Augmentation de charges patronales + SMACL + avancement carrières : 14 000 euros

### BP 2020, les principaux postes de dépenses :

#### **Le personnel**

- Espace Info Entreprendre : 1.4 ETP (conseillère en entreprises, chargée de mission incubateur)
- Projet Alimentaire Territorial : 0.7 ETP coordinateur PAT + 0.6 à 0.9 ETP chargé mission urbanisme-foncier agricole + 6 mois de stage urbanisme-foncier agricole
- Programme Leader : Animation du programme et coopération 0.8 ETP (soit 0.3+1 ETP sur 6 mois), gestion du programme 0.7 ETP
- Contrat Région : 0.5 ETP direction
- Prospective territoriale : direction, chargé de communication 0.2 ETP
- Administration générale et communication : direction 0.2 ETP, chargé de communication 0.3 ETP, secrétariat 0.9 ETP, Gestionnaire 0.3 ETP, 1 agent en congés maladie (à demi traitement)

**Assurances :** SMACL, assurance santé (mutuelle) et prévoyance (maintien de salaire...)

## **CHAPITRE 022 : Dépenses imprévues**

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
36 000,00 €	0 €	36 000,00 €

### BP 2020, les principaux postes de dépenses :

- \* Inscription de dépenses liées à l'OCM 36 000 euros.

## **CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion**

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
8 990,00 €	8 248,54 €	8 910,00 €

### BP 2020, les principaux postes de dépenses :

- Indemnités du Président.
- Arrondis PASRAU (Prélèvement à la source).

## **CHAPITRE 66 : Charges financières**

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
500,00 €	28,63 €	200,00 €

### BP 2020, les principaux postes de dépenses :

Ces charges correspondent aux intérêts de la ligne de trésorerie.

## CHAPITRE 68 : Dotation aux amortissements et aux provisions

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
4 718,00 €	4 718,00 €	4 800,00 €
0,00 €	0,00 €	4 050,00 €

### BP 2020, les principaux postes de dépenses :

Les amortissements sont stables. (Petit matériel bureautique amorti sur 3 ou 5 ans suivant les cas).

Une provision pour « Demande de validation CNRACL » (ancien agent) pour 4 050.00 €

## Recettes de fonctionnement

## CHAPITRE 64 (dont) remboursement rémunération du personnel et remboursement sur charges

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
31 319,21 €	34 188,29 €	7 200,00 €

### BP 2020, les principales recettes :

Il s'agit du remboursement par l'assurance SMACL du salaire des agents en arrêt maladie (6 mois à 1/2 traitement). Ce remboursement permet de recruter le (les) agent(s) de remplacement nécessaire(s).

## CHAPITRE 70 : Produits des services OCM\*(70688) et logiciel entreprises (70848)

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
39 865,67 €	0,00 €	43 465,67 €

### CA 2019

La baisse de recettes est liée au non-paiement par la DIRECCTE des fonds FISAC attendus (OCM tranche 2). D'où le recours déjà mentionné ci-dessus.

### BP 2020, les principales recettes :

- Inscription des fonds FISAC attendus (OCM tranche 2 – 39 865,67 euros).
- Convention avec les Cdc et le SEMOCTOM pour la répartition des coûts de maintenance du logiciel de suivi des entreprises (3 600 euros).

## CHAPITRE 74 : (dont) Participations

Libellé	Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
<b>Total</b>	<b>437 705,57 €</b>	<b>416 677,29 €</b>	<b>443 124,20 €</b>
<i>Leader</i>	85 231,23 €	79 066,51 €	40 000,00 €
<i>Région</i>	16 000,00 €	13 636,44 €	74 500,00 €
<i>Département (PAT)</i>	25 000,00 €	12 500,00 €	10 000,00 €
<i>Cotisation des Communautés de communes</i>	311 474,34 € (3,06€/hab.)	311 474,34 €	318 624,20 € (3,10€/hab.)

### BP 2020, les principales recettes :

#### - les subventions des principaux partenaires :

Région : des subventions 2019, concernant l'animation économique, seront perçues en 2020. Elles viennent s'ajouter aux subventions 2020.

Europe : paiement des subventions Leader attendues pour l'animation 2019 (remarque : CA 2019 : paiement des subventions pour l'animation 2017 et 2018)

#### - La cotisation des Communautés de communes :

##### Cotisation 2020 :

- Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès
- Communauté de communes Les Coteaux Bordelais
- Communauté de communes du Créonnais
- Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers
- Communauté de communes Rurales de l'Entre-deux-Mers

	<b>population 2020**</b>	<b>cotisation 2020 3,10€/hab.</b>	<b>Ecart de cotisation 2019-2020</b>
Cdc du Secteur de Saint-Loubès	<b>27 327</b>	84 713,70	2 011,08
Cdc des Portes Entre-deux-Mers	<b>21 541</b>	66 777,10	1 675,60
Cdc Les Coteaux Bordelais	<b>19 668</b>	60 970,80	1 533,36
Cdc du Créonnais	<b>17 433</b>	54 042,30	1 373,58
Cdc Rurales de l'Entre-deux-Mers	<b>16 813</b>	52 120,30	556,24
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>102 782</b>	<b>318 624,20</b>	<b>7 149,86</b>

\*\*La population de référence prise en compte pour le calcul de la cotisation annuelle des Communautés de communes est la population INSEE, il s'agit de la population légale entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et actualisée chaque année.

## Dépenses d'investissement

### CHAPITRES 20 et 21 : immobilisation incorporelle et corporelle

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
13 578,71 €	0,00 €	18 378,71 €

BP 2020, les principaux postes de dépenses :  
- logiciel mutualisé de suivi des entreprises (4 500 euros)  
- matériel de bureau (étagères, bureau, ...)  
- kakémonos

## Recettes d'investissement

### CHAPITRE 28

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
4 718,00 €	4 718,00 €	4 800,00 €

CA 2019 : amortissements  
BP 2020, les principales recettes :  
- Amortissements du matériel et du site Internet du Pôle (jusqu'en 2021).

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité  
- de **voter** le budget principal 2020 du Pôle Territorial.

## 5- Budget principal - Seuil de rattachement des charges et produits à l'exercice

L'instruction budgétaire et comptable M14, Titre 2 - Tome 3, rend obligatoire, pour les communes de 3 500 habitants et plus, la procédure des rattachements des charges et des produits de fonctionnement en vertu du principe d'indépendance des exercices.

Chaque collectivité peut déterminer, sous sa propre responsabilité et compte tenu du volume de ses dépenses et recettes, un seuil significatif à partir duquel elle va procéder au rattachement.  
Les rattachements de faible montant demandent un traitement administratif significatif, sans pour autant que leur masse financière impacte de façon significative le résultat de l'exercice.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité  
- **de fixer** à 1 000 € HT le seuil en dessous duquel le rattachement des charges et produits à l'exercice ne sera pas effectué pour le budget principal.

## 6- Budget principal – Cotisations des Communautés de communes 2020 et population de référence

La cotisation 2019 des Communautés de communes est de 3.10 euros par habitant :

- Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès
- Communauté de communes Les Coteaux Bordelais
- Communauté de communes du Créonnais
- Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers
- Communauté de communes Rurales de l'Entre-deux-Mers

	population 2020**	cotisation 2020 3,10€/hab.	Ecart de cotisation 2019-2020
Cdc du Secteur de Saint-Loubès	27 327	84 713,70	2 011,08
Cdc des Portes Entre-deux-Mers	21 541	66 777,10	1 675,60
Cdc Les Coteaux Bordelais	19 668	60 970,80	1 533,36
Cdc du Créonnais	17 433	54 042,30	1 373,58
Cdc Rurales de l'Entre-deux-Mers	16 813	52 120,30	556,24
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>102 782</b>	<b>318 624,20</b>	<b>7 149,86</b>

\*\*La population de référence prise en compte pour le calcul de la cotisation annuelle des Communautés de communes est la population INSEE, il s'agit de la population légale entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et actualisée chaque année.

La mise en place d'une prospective financière (pluriannuelle) est souhaitée à partir de 2020.

Les remarques sont les suivantes :

-M niveau souhaite que les cotisations couvrent d'ici 6 ans les charges de personnel.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- de **fixer** la cotisation 2020 des Communauté de communes et la population de référence selon le tableau ci-dessus.

## 7- Budget annexe EDS - Approbation du compte administratif 2019

Lecture du compte administratif 2019 par Monsieur le Doyen de l'assemblée :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	186 709,67	172 724,59
<b>Section d'investissement</b>	1 348,45	2 920,00
<b>Report de l'exercice</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>		29 774,64
<b>Section d'investissement</b>		2 828,84
<b>Résultat cumulé</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>	186 709,67	202 499,23
<b>Section d'investissement</b>	1 348,45	5 748,84
<b>Total cumulé</b>	188 058,12	208 248,07

Le résultat du compte administratif 2019 s'explique :

En section d'investissement par :

Un faible besoin en investissement : achat de matériels d'archivage.

En section de fonctionnement par :

Une sous réalisation liée à un ajustement des besoins (-11 000 euros par rapport au BP 2019).

Des recettes équivalentes à celles prévues.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- d'**approuver** le compte administratif 2019.



## 8- Budget annexe EDS - Approbation du compte de gestion 2019

Monsieur le Percepteur de Créon a au préalable validé le compte de gestion 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité  
- **d'approuver** le compte de gestion 2019.

## 9- Budget annexe EDS - Approbation de l'affectation des résultats 2019

Monsieur le Président indique que le Comité syndical doit décider de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, et se prononcer :

	RESULTAT résultat CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	2 828,84 €		1 571,55 €	-	- €	4 400,39 €
FONCT	29 774,64 €	- €	- 13 985,08 €			15 789,56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU</b>	31/12/2019	15 789,56 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	31/12/2019	
<b>A la couverture du déficit d'investissement en recette d'investissement (C/1068)</b>		
<b>Et en réserve</b>		
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
<b>Affectation à l'excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne R002)</b>		15 789,56 €
<b>Bénéfice d'investissement à reporter en recettes d'investissement (ligne R001)</b>		4 400,39 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE</b>	AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

L'excédent reporté viendra en déduction des cotisations 2020 des communes adhérentes en 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité  
- **d'approuver** l'affectation de résultat de l'exercice 2019.

## 10- Budget annexe EDS - Vote du Budget annexe 2020

Monsieur le Président présente la proposition de budget annexe 2020.

Les orientations budgétaires ont été proposées au comité syndical du 20 février 2020. Le document budgétaire définitif est soumis au vote de l'assemblée.

Un budget annexe EDS a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En service depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'Espace Droit des Sols propose une offre de conseil qualitative et de proximité à 47 communes adhérentes.

Le service est composé :

- 1 chef de service instruction (1ETP) : instruction, veille juridique, conseil aux communes, appui à l'élaboration des règlements de PLU et PLUi, management d'équipe.
- 2 instructeurs (soit 2 ETP) : instruction des actes.
- 1 secrétaire (soit 0.6 ETP) : saisie d'actes, zonage, archivage des dossiers.

2020 sera consacrée à :

- la poursuite du service aux 47 communes adhérentes (issues des Cdc des Portes de l'Entre-deux-Mers, du Créonnais et Rurales de l'Entre-deux-Mers et Convergence Garonne) : instruction des actes d'urbanisme, conseil lors de l'élaboration des règlements de PLU, PLUi,
- le maintien d'une antenne 1.5 jours par semaine à Targon,

- la création de permanences en communes 0,5 jour par semaine, pour apporter une aide technique et un conseil aux élus, secrétaires de mairies et aux demandeurs sur les dossiers déposés. Ce service complémentaire vise également à réduire le nombre de dossiers incomplets reçus et faciliter leurs instructions. La mairie reste le premier point d'accueil du demandeur.

Considérant la balance générale du budget Annexe EDS 2020 :

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement proposés budget 2020	208 710,00	192 920,44
restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 résultat de fonctionnement reporté		15 789,56
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>208 710,00</b>	<b>208 710,00</b>

  

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
crédits d'investissement proposés budget 2020	7 330,39	2 930,00
reste à réaliser de l'exercice précédent		
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		4 400,39
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>7 330,39</b>	<b>7 330,39</b>

  

<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>216 040,39</b>	<b>216 040,39</b>
---------------------	-------------------	-------------------

#### Détail du budget Annexe EDS 2020

##### Dépenses de fonctionnement

##### CHAPITRE 11 : Charges à caractère général

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
43 490,00 €	31 795,43 €	36 970,00 €

##### CA 2019 :

La sous réalisation est liée au fonctionnement « réel » du service : frais de maintenance du logiciel d'instruction, frais de location, frais de déplacement, frais postaux, frais de prestation de secrétariat

##### Comparaison BP 2019-BP 2020 :

Baisse d'environ 6 500 euros liés à l'arrêt d'une prestation de secrétariat.

##### Budget annexe EDS 2020, les principaux postes de dépenses :

- Locations immobilières et mobilières et entretien (+ 4 000 euros)
- Maintenance du logiciel d'instruction GFI (+1 000 euros)
- Frais postaux et de télécommunication
- Adhésion Cnas
- Fluides, petit équipement, fournitures administratives.

##### CHAPITRE 12 : Charges de personnel

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
151 850,00 €	151 957,48 €	168 600,00 €

CA 2019 : quasiment identique au BP

##### Comparaison BP 2019-BP 2020 :

- un agent recruté au poste de secrétariat en tant qu'accroissement temporaire d'activité à 20h/semaine pendant 9 mois et 35h/semaine pendant les 3 mois d'été.

##### Budget annexe EDS 2020, les principaux postes de dépenses :

- Le Personnel : 1 responsable de service, 2 instructeurs et une secrétaire (3.6 ETP)
- Assurances : SMACL, assurance santé (mutuelle) et prévoyance (maintien de salaire...)

## **CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion**

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
10,00 €	1,34 €	10,00 €

BP 2020, les principaux postes de dépenses :  
- Arrondis PASRAU (Prélèvement à la source).

## **CHAPITRE 66 : Charges financières**

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
300 €	35,42 €	200,00 €

Budget annexe EDS 2020, les principaux postes de dépenses :  
Ces charges correspondent aux intérêts de la ligne de trésorerie.

## **CHAPITRE 68 : dotation aux amortissements**

article	Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
6811 (amortissements)	2 920,00 €	2 920,00 €	2 930,00 €

Budget annexe EDS 2020, les principaux postes de dépenses :  
Les amortissements sont stables. (Petit matériel bureautique ou d'archivage amorti sur 3 ou 5 ans suivant les cas)

## **Recettes de fonctionnement**

### **CHAPITRE 70 Dotations subventions de participation (cotisation des communes)**

En 2020, la « cotisation moyenne » par acte pondéré est de 133,99 euros pour 47 communes adhérentes.

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
168 795,36 €	168 795,36 €	192 920,44 €

## **Dépenses d'investissement**

### **CHAPITRE 20 et 21**

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
5 748,84 €	1 348,45 €	7 330,39 €

CA 2019 : La sous réalisation des dépenses correspond au non achat d'équipement.

Budget annexe EDS 2020, les principaux postes de dépenses :  
Achat de matériel de bureau complémentaire : étagères pour stockage des archives,...

## **Recettes d'investissement**

### **CHAPITRE 28 Amortissements**

Budget 2019	CA 2019	Budget 2020
2 920,00 €	2 920,00 €	2 930,00 €

CA 2019 : il s'agit des amortissements.

Budget annexe EDS 2020, les principales recettes :  
Les amortissements (matériel de bureau)

Les remarques sont les suivantes :

-Il faudra réfléchir au fonctionnement du service et au cout des actes, notamment au regard des PLUI, souvent plus complexe à instruire.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- de **voter** du budget annexe EDS 2020

**11- Budget annexe EDS : nombre d'actes pondérés par commune en 2019 et cotisation des communes 2020**

En 2020, la « cotisation moyenne » par acte pondéré est de 133,99 euros pour 47 communes adhérentes.

COMMUNES	nombre d'actes pondérés 2019	Cotisation 2020
CREON	101,60	13 613,50
BARON	45,60	6 110,00
BLESIGNAC	11,20	1 500,70
ST GENES DE LOMBAUD	15,40	2 063,46
MADIRAC	9,20	1 232,72
LE POUT	24,20	3 242,59
HAUX	34,00	4 555,70
LOUPES	51,00	6 833,55
SADIRAC	138,80	18 597,97
SAINT LEON	8,80	1 179,12
LA SAUVE	38,00	5 091,66
CAMBES	63,60	8 521,84
BAURECH	42,40	5 681,22
CAMBLANES ET MEYNAC	124,80	16 722,09
LANGOIRAN	37,60	5 038,07
LE TOURNE	17,00	2 277,85
TABANAC	17,60	2 358,24
CENAC	68,40	9 164,99
QUINSAC	54,60	7 315,92
SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX	115,60	15 489,38
FRONTENAC	29,40	3 939,34
Porte-de-Benauge	21,20	2 840,61
BELLEFOND	2,40	321,58
BLASIMON	24,40	3 269,38
COURPIAC	1,20	160,79
DIEULIVOL	13,60	1 822,28
LADAUX	5,20	696,75
LUGASSON	14,20	1 902,67
MAURIAC	2,60	348,38
ROMAGNE	13,00	1 741,88
SAUVETERRE	38,20	5 118,46
SAINT LAURENT DU BOIS	4,60	616,36
SAINT FELIX DE FONCAUDE	10,20	1 366,71
BAIGNEAUX	21,60	2 894,21
BELLEBAT	29,20	3 912,54
LE PUY	12,00	1 607,89
FALEYRAS	7,40	991,53

MONTIGNAC	10,60	1 420,31
MARTRES	3,40	455,57
SAINT GEMME	9,40	1 259,52
SOULIGNAC	5,60	750,35
TARGON	73,00	9 781,35
TAILLECAVAT	6,20	830,75
CARDAN	7,20	964,74
LOUPIAC	19,20	2 572,63
BEGUEY	31,60	4 234,12
ESCOUSSANS	3,80	509,17
<b>TOTAL</b>	<b>1 439,80</b>	<b>192 920,44</b>

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- de **valider** le nombre d'actes pondérés 2019 par commune
- de **fixer** la cotisation 2020 des communes telle que mentionnée dans le tableau ci-dessus.

#### 12- Budget annexe EDS – RIFSEEP

Considérant la demande de la perception d'établir une délibération spécifique au budget annexe EDS concernant la mise en place du RIFSEEP = régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Considérant que la délibération concernée est la n°41/2017 du comité syndical du 14 décembre 2017, mettant en place le RIFSEEP au 1er janvier 2018

Considérant qu'aucun point de cette délibération n'est modifié

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- d'**établir** une délibération spécifique au budget annexe EDS concernant le RIFSEEP, ayant le même contenu que la délibération n°41/2017 du comité syndical du 14 décembre 2017

#### 13- Budget annexe EDS - Seuil de rattachement des charges et produits à l'exercice

L'instruction budgétaire et comptable M14, Titre 2 - Tome 3, rend obligatoire, pour les communes de 3 500 habitants et plus, la procédure des rattachements des charges et des produits de fonctionnement en vertu du principe d'indépendance des exercices.

Chaque collectivité peut déterminer, sous sa propre responsabilité et compte tenu du volume de ses dépenses et recettes, un seuil significatif à partir duquel elle va procéder au rattachement.

Les rattachements de faible montant demandent un traitement administratif significatif, sans pour autant que leur masse financière impacte de façon significative le résultat de l'exercice.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- de **fixer** à 1 000 € HT le seuil en dessous duquel le rattachement des charges et produits à l'exercice ne sera pas effectué pour le budget annexe EDS.

#### 14- Budget annexe EDS - Convention location des locaux pour l'Espace Droit des Sols (mise à jour)

Considérant la délibération n°28/2015 du comité syndical du 18 juin 2015 concernant la mise en place d'une convention entre le PETR et la Cdc des Portes de l'Entre-deux-Mers pour la location des locaux du service Espace Droit des Sols

Considérant le besoin de la Cdc de déplacer le service dans une autre partie du bâtiment

Considérant les caractéristiques des locaux suivantes :

##### Localisation :

L'Espace Droit des Sols sera situé dans une aile de l'Espace Xavier Michelet (siège de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers).

##### Descriptif des locaux utilisés :

Soit un ensemble de 114.13 m<sup>2</sup> (hors parking) décomposés en :

- Bureau 6 de 38.23m<sup>2</sup> et de 11.67 m<sup>2</sup> de parties communes proratisés
- Bureau 7 de 38.46m<sup>2</sup> et de 11.73m<sup>2</sup> de parties communes proratisés
- local de stockage de 14m<sup>2</sup>

Coûts de location: 1 142,70 €/mois et 13 712,44 €/an

Soit :

130 €/m<sup>2</sup>/an pour les bureaux dont parties communes proratisées  
+ 50 €/m<sup>2</sup>/an pour le local de stockage.

Ce coût intègre également les frais d'entretien des locaux, les fluides (eau, électricité).

La taxe foncière est due annuellement au 31 décembre de l'année n, elle sera actualisée chaque année. Elle est calculée au prorata des m<sup>2</sup> occupés.

Service d'affranchissement : sera facturé par la Cdc selon le principe suivant :

La mise en place d'un sous compte d'affranchissement : il sera refacturé à l'Espace Droit des Sols en année n

Maintenance : la participation sera calculée en fonction du volume de courrier envoyé par l'Espace Droit des Sols en année n et facturée le 15 décembre de l'année n

Affranchissement : la participation sera calculée en fonction du volume de courrier envoyé par l'Espace Droit des Sols en année n et facturé le 15 décembre de l'année n

Durée : La convention est conclue pour une durée illimitée révocable à tout moment par l'autorité publique. Les parties s'obligent à s'informer de l'arrêt de la convention 3 mois avant révocation.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- d'**autoriser** le Président à signer la convention de location
- de **prévoir** au budget les crédits nécessaires.

#### 15- Budget principal - Création au tableau des effectifs d'un poste d'attaché

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-2° ;

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet chargé de mission;

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- la **création** à compter du 2 avril 2020 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de chargé de mission correspondant aux grades de attaché à temps complet pour une quotité de 35/35e pour exercer les missions suivantes :

Animation d'un programme européen et mise en place d'actions

Mise en place d'actions dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial

#### PRÉCISE

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de *maximum 3 ans* dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 compte tenu de la nature des fonctions et des besoins du service.
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'une expérience professionnelle en matière de gestion de fonds européens et/ou de démarche alimentaire territoriale.
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des attachés.
- Que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

#### DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget principal du Pôle Territorial.

#### 16- Budget principal - Convention relative au logiciel de suivi des entreprises

Considérant le besoin du Pôle Territorial de suivre et de contacter les entreprises du Cœur Entre-deux-Mers dans le cadre de son service mutualisé Espace Info Entreprendre (identification de leurs besoins, appui à la recherche de financements, profil économique du territoire....)

Considérant le besoin des Communautés de communes et du SEMOCTOM d'avoir une base de donnée des entreprises, mise à jour régulièrement afin d'assurer également un suivi.

A noter : la Cdc du Créonnais utilise déjà ce logiciel, la mutualisation des coûts permettra de diminuer le coût de maintenance annuelle.

Considérant que Pôle Territorial propose aux Communautés de communes et au SEMOCTOM de mutualiser l'achat d'un logiciel spécialisé dans le suivi des entreprises (cf. budget principal 2020 du Pôle Territorial)

Considérant que chaque structure (Cdc, PETR, SEMOCTOM) disposera d'un accès aux données et d'une formation.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- d'**autoriser** le Président à signer une convention avec chaque communauté de communes et avec le SEMOCTOM afin de répartir les coûts liés à ce logiciel
- de **prévoir** au budget les crédits nécessaires

### PERSPECTIVES DE POSITIONNEMENT DU POLE TERRITORIAL

**Les élus actuels du Pôle Territorial ont souhaité créer et développer plusieurs services et projets mutualisés qui répondraient aux besoins du Cœur Entre-deux-Mers.**

**Dans le cadre de la prochaine mandature, pour conforter le Pôle Territorial dans son rôle de mutualisation, les futurs élus auront pour missions :**

- **de définir et coordonner la mise en œuvre des plans d'actions d'Ambition 2030,**
- **de renforcer le lien Pôle Territorial – Communautés de communes** avec une trajectoire de développement partagée pour les six prochaines années rappelant les services à proposer et les objectifs de dotations financières et notamment la couverture des charges de personnel par les cotisations des cdc,
- **de se doter d'une véritable stratégie de marketing des services** à destination des communes et Cdc du territoire,
- **de poursuivre la mise en place de services mutualisés** pour accompagner le développement du territoire du Cœur Entre-deux-Mers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.